

A L'ATTENTION DE MR MELCZER commissaire enquêteur BARJOUVILLE

Après une 1^{ere} enquête ouverte le 20/06/2022 et qui a pris fin le 20 juillet en pleine période de congés annuels il s'avererait que les conclusions de Mme DERON commissaire enquêteur NE SOIENT PAS MOTIVEES !!! motivées par rapport à qui et à quoi? Nous n'avons eu bien évidemment aucun renseignement alors que tous les propriétaires concernés par le projet devraient avoir reçu les éléments relatifs à cette enquête UNIQUE

Or nous voilà partis pour une deuxième...disons que la 1^{ere} ne convient pas au binôme MAIRE ET SAEDEL. Peut-être que celle-ci motivera les Barjouillois pour qu'ils se battent afin de conserver leur village. 1700 AMES que LE MAIRE VEUT FAIRE BASCULER d'un petit village tranquille avec son coeur historique, son authenticité en une ville encerclée de routes, d'autoroutes ET de béton et surtout L'enquête porte sur une ZAC en plein Coeur de village. Et pour rentrer dans cette ZAC TOUTES leurs ambitions il faut de gré ou de force exproprier les anciens propriétaires, Lesquels n'ont rien à voir avec ce projet. Cela doit déboucher sur une DUP (déclaration d'utilité publique).

NOUS SOMMES LES PROPRIETAIRES DE LA PARCELLE A115 QUE LA MAIRIE ET LA SAEDEL VEULENT EXPROPRIER OU PLUTOT NOUS VOLER. .une propriété acquise par nos parents. Un bien, UN PATRIMOINE MAIS nous refusons d'être spoliés pour UNE soit disant utilité publique....ou est l'utilité Publique de détruire notre maison d'arracher nos arbres, de tout raser pour y mettre d'autres gens ? Pourquoi auraient-ils plus de droits que les propriétaires ??? LE DROIT DE PROPRIETE EST UN DROIT ABSOLU, EXCLUSIF ET PERPETUEL (29FEVRIER 2020) Et nous entendons défendre notre bien...

Le PROJET de cette Zac est tout simplement surdimensionné : par son PRIX déjà : 4715790 EUROS PRIX qui sera bien plus élevé compte tenu des augmentations en tout genre: fournitures, matériaux, main- d'oeuvre etc .parce qu'avec la guerre en UKRAINE tout flambe tout le monde sait ça !

Les terrains des propriétaires privés ne représentant que 15% de la surface de ladite DUP il est certain que ce n'est pas pour une utilité publique mais pour faire une opération financière juteuse qui doit leur rapporter gros. UNE PLU VALUE immense. CETTE DUP N'EST QU'UN PRETEXTE FALLACIEUX...

A qui veulent-ils faire croire qu'ils veulent dynamiser le quartier ?? En faire un lieu de sociabilité et d'échanges parce que pour que les habitants échangent il faut exproprier les anciens ??

**En quoi faire des jardins privatifs va t'il favoriser les contacts?

****Pourquoi vouloir faire des commerces en plein milieu alors que la zone de LA TORCHE en haut de la rue de BEAUCE a 3mn en voiture est un lieu commercial regroupant plus de 100 enseignes : des restaurants des boulangeries des pharmacies des magasins de jardinage un énorme centre Leclerc des salons de coiffure etc etc ... Voiture, moto bricolage tout y est à seulement 3mn !!!!!!!!

Pourquoi vouloir mettre en danger un petit commerçant ? Pour qu'il s'endette et coule à son tour? ET LES LOCAUX QUE DEVIENDRONT ILS ?

La pharmacie et le coiffeur existants ne sont-ils pas à la peine depuis que LA TORCHE a vu le jour ?

Les habitants de Barjouville se retrouvent dans ce centre, échangent font leurs achats mangent ensemble. C'est la grande sortie

Il est question de faire des logements sociaux alors que le maire se targue d'en avoir 20% BARJOUVILLE RECENSE 1708 habitants en 2022

Il est question de faire une maison pluridisciplinaire alors qu'elle existe déjà depuis 2 ans cherchez l'erreur ou comment dépenser l'argent public

il est question de créer des espaces verts un square de qui se moque-t-on ??? LA PRAIRIE BASE DE LOISIRS AMMENAGEE AVEC terrain de jeux, bancs se situe en BAS DE LA RUE DE BEAUCE A 2MN A PIED.

IL EST QUESTION DE FAIRE DES PARKINGS PLEIN DE PARKINGS ...avec 60 maisons construites en plein milieu de Barjouville ainsi qu'une maison pour les anciens il faudra compter pas moins de 2 véhicules par foyer plus les 2 roues soit 120 voir 130 véhicules. Tout ça en plein milieu

Alors parlons SECURITE: entre les voitures, les camions, les bus, les gamins ne pourront meme plus circuler tranquillement pour aller à l'école ET à leur salle de sport

VU que le chemin des écoliers chemin inaliénable a été englouti par la SAEDEL avec et l'approbation du Maire. Y a-t-il eu cession de la part de la mairie ??

OU EST L'UTILITE PUBLIQUE dans tout ça ?

Nous les propriétaires de la parcelle A 115 REFUSONS QUE NOTRE TERRAIN ET NOTRE MAISON FASSENT PARTIE DU PROJET COEUR DE VILLAGE

POUR TOUTES LES RAISONS CITEES CI DESSUS IL N'y A PAS D UTILITE PUBLIQUE A NOUS EXPROPRIER.

Nous ne sommes pas vendeurs non plus. Nous ne voulons pas enrichir des promoteurs nous voulons être les seuls à gérer notre bien . Garder ce terrain avec ses arbres ses plantes nous sommes pour la défense de la nature et nous revendiquons le droit de ne pas avoir un jardin tiré "au cordeau"

A l 'heure où fleurissent plein d'associations pour le respect de la nature et l'environnement ou dans de nombreuses villes, dans des écoles on enlève le béton on recrée des espaces verts on végétalise (LES COMMUNES) LE MAIRE DE BARJOUVILLE lui VEUT DU BETON des immeubles, des maisons les unes sur les autres avec évidemment du vis à vis donc dévalorisation des biens. Car il faut bien se l'avouer la valeur ne sera plus la meme pour un pavillon coincé entre des routes et des parkings.

Les Propriétaires récalcitrants aux yeux de la SAEDEL ET DU MAIRE ONT LE MEME COMBAT POUR SAUVEGARDER LEUR PATRIMOINE ET DENONCENT CE PROJET QUI EST SURTOUT UNE MANNE FINANCIERE